

## INCINERATEUR DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE QUEBEC

### Disposition des cendres

Les cendres de l'incinérateur sont présentement disposées au site d'enfouissement sanitaire situé à Saint-Tite-des-Caps. Le volume enfoui a été estimé à  $\pm 90\,000\text{ m}^3/\text{an}$ .

À notre connaissance, il n'y a pas eu de cendres enfouies à l'ancien site d'enfouissement sanitaire de Pont-Rouge.

Au cours des années 1971 à 1975, des cendres ont été déposées à l'intersection de la rue d'Estimauville et de l'autoroute Dufferin-Montmorency. Ce site a été également utilisé comme dépotoir de débris de démolition et d'ordures ménagères.

Ce site avait été classé III dans le système de classification des lieux contaminés. Cette catégorie correspond aux sites représentant un faible potentiel de risques pour l'environnement et aucun risque pour la santé publique.

En mars 1992, la ville de Beauport avise le ministère de l'Environnement qu'elle veut utiliser cet emplacement comme dépôt à neige. Le projet est autorisé en 1998 et comprend l'aménagement de fossés de captage et un étang de décantation imperméabilisé. De plus, l'aménagement de la surface du site permettra de diminuer de 20 fois la perméabilité actuelle des aires de circulation et d'entassement.